



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 19 juillet 2023

### **LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION DE GESTION EXTERNALISÉE DES ARMES ABANDONNÉES A L'ÉTAT**

Le 10 juillet 2023, débutera en région Auvergne-Rhône-Alpes l'expérimentation d'une gestion externalisée des armes abandonnées à l'État. Ainsi, les particuliers qui détiennent une arme à feu dont ils souhaitent se dessaisir pourront le faire, sans frais et dans des conditions simplifiées, auprès de professionnels des armes habilités par l'État.

Par manque de connaissance ou par appréhension des démarches administratives jugées complexes, les usagers recourent peu au dispositif en vigueur d'abandon d'armes à l'État. Or, en multipliant par cinq le volume annuel d'armes abandonnées, l'opération d'abandon simplifié qui s'est déroulée sur le territoire métropolitain et dans certains départements d'Outre-mer du 25 novembre au 2 décembre 2022 a confirmé le besoin d'un dispositif d'abandon simplifié.

Fort de ce constat, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer initie une réforme de la procédure en permettant aux particuliers d'effectuer cette démarche directement auprès d'un réseau d'armuriers référents sélectionnés par marché.

Testé dans un premier temps dans les départements de la Drôme (26), de la Loire (42) et du Rhône (69), ce nouveau dispositif sera ensuite étendu à l'ensemble du territoire national à compter de janvier 2024.

Cette réforme permet de garantir la traçabilité numérique des armes à feu : chaque arme abandonnée sera enregistrée par l'armurier habilité dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) afin de permettre aux autorités de la suivre tout au long de son cycle de vie. Elle permettra également de décharger les forces de l'ordre de formalités administratives pour renforcer leur capacité d'action sur le terrain.

Entièrement gratuite pour l'utilisateur et limitée à la présentation d'une pièce d'identité, la nouvelle procédure d'abandon à l'État donnera alors lieu à la remise d'une attestation de dépôt à conserver pour justifier de la démarche d'abandon. Les armuriers partenaires seront, quant à eux, rémunérés par l'État au nombre d'armes prises en compte.



### **Les trois professionnels habilités en Drôme :**

- Armurerie Macaire 7 avenue des Allobroges 26100 Romans sur Isère (renseignements au 04 75 02 15 72)
- Moulin sports 20 avenue John Fitzgerald Kennedy 26200 Montélimar (renseignements au 04 75 53 07 50)
- Flo chasse et pêche 2765 D104 26400 Grane (renseignements au 04 75 57 47 49)

